

L3 Droit, économie, gestion- Parcours : commerce et développement international

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
525 heures

Diplôme délivré par

le cnam
Ile-de-France

► Objectifs

Mobiliser les outils du marketing, mener des négociations et contribuer au développement de l'activité à l'internationale. Comprendre l'environnement économique, juridique et financier de l'entreprise. Être apte à analyser la situation financière de l'entreprise et mettre en œuvre des outils de gestion.

► Accès au diplôme

Être titulaire d'un diplôme national de niveau Bac+2 (BTS, DUT tertiaires)

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de janvier

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE ; www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation (jeudi et vendredi) / 3 jours en entreprise

► Contacts

Responsable pédagogique : Jessica DEVEL

Contact administratif : Séverine ROLLAND - severine.rolland@cnam-iledefrance.fr Tél. : 01 60 79 87 76

Contact CFA EVE : VARNEROT Florence - f.varnerot@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 02

► Lieu(x) de formation

CFA EVE - CNAM d'EVRY
19 Cours Blaise Pascal
91000 EVRY

le cnam
Ile-de-France

Programme de la formation

- Politique et stratégies économiques dans le monde global
- Règles générales du droit des contrats
- Géographie et économie du commerce international
- Action commerciale internationale
- Mercatique I : les études de marché et les nouveaux enjeux de la data
- Management des organisations
- Anglais professionnel
- Espagnol professionnel
- Pratiques et orales de la communication professionnelle
- Comptabilité et analyse financière
- Méthodologie du rapport d'activité

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-